

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 14 AVRIL 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025
5. CORESPONDANCE (INFORMATION)
6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
  - 6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – HKR – FACTURE 4833
  - 6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – HKR – FACTURE 4834
  - 6.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – ARÉO-FEU – FACTURE F0061839
  - 6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2025
  - 6.5 AUTOTISATION DE PAIEMENT – L'ANGE-GARDIEN – ENTENTE D'ENTRETIEN DU CHEMIN TOWNLINE 2024
7. RAPPORTS
  - 7.1 RAPPORTS DE L'INSPECTEUR
  - 7.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
8. LETTRES DE DÉMISSIONS – POMPIERS VOLONTAIRES
9. MODIFICATION DE TAUX - FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'IMPRIMANTE
11. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – RÉPARATION DE L'ÉROSION DU CHEMIN RIVIÈRE-BLANCHE
12. DEMANDE DE SOUMISSION – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2025-2029
13. OFFRE DE SERVICES – HKR – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – PHASE A
14. OFFRE DE SERVICES - HKR - CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX - PONCEAU ROY/BURKE
15. OFFRE DE SERVICES - HKR - SURVEILLANCE DE CHANTIER - PONCEAU ROY/BURKE
16. DÉPÔT ET ACCEPTATION - SOUMISSIONS D'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX 2025-2026
17. DEMANDE DE SOUMISSION - HKR - RÉFECTION DU CH. RIVIÈRE-BLANCHE (SECTION 2) -PHASE 1
18. OFFRE DE QUITTANCE - N/D 600648-0004
19. COMMUNICATIONS

19.1 MAYOLOIS - ÉDITION PRINTEMPS 2025 (INFORMATION)
20. LOISIRS
20.1 ADHÉSION À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU 2025-2026
20.2 DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - LOCATION DE CHÂPITEAU ET MÉCHOUIS 2025
20.3 STATISTIQUE D'ABONNEMENT AUX SERVICE NUMÉRIQUE DU RÉSEAU BIBLIO (INFORMATION)
21. VARIA
22. PÉRIODE DE QUESTION (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE
23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## 2. DEMANDES DU PUBLIC (AUCUNE)

## 3. ORDRE DU JOUR

### 2025-04-049

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025

### 2025-04-050

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

## 5. CORESPONDANCE (INFORMATION)

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, fait part au conseil de la réception de l'autorisation ministériel pour la programmation des travaux du TECQ 2024-2028 en date du 17 mars 2025.

## 6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

### 2025-04-051

**ATTENDU QUE** le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

**RÉSOLU** : d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèque numéro 13532 à 13564 :	93 961.17 \$
Paielements en ligne :	131 557.10 \$
Paies :	<u>19 009.67 \$</u>
Grand total :	<b><u>244 527.94 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité

## **6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – HKR – FACTURE 4833**

**2025-04-052**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2022-03-043, octroyant le contrat d'ingénierie pour le remplacement du ponceau à l'intersection des chemins Roy et Burke à la firme HKR Consultation;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 4833, en date du 7 mars 2025, au montant de 2 075.30\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, pour le support technique pendant la période d'appel d'offres et l'analyse des soumissions;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 2 075.30\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2024-2026) soit affectée à ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

## **6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – HKR – FACTURE 4834**

**2025-04-053**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2025-02-027, octroyant le contrat d'ingénierie pour la gestion de l'appel d'offres de la phase (A) du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche à la firme HKR Consultation;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 4834, en date du 7 mars 2025, au montant de 4 187.13\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, pour les plans et devis ainsi que le support technique pendant la période d'appel d'offres et l'analyse des soumissions;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 4 187.13\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

### **6.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – ARÉO-FEU – FACTURE F0061839**

**2025-04-054**

**ATTENDU QUE** l'achat de nouveaux appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave et Derry a été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025, conformément à la recommandation du comité incendie;

**ATTENDU QUE** selon le règlement 2021-02, la municipalité de Mayo peut procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré, lorsque la dépense dudit contrat est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro F0061839, en date du 20 mars 2025, au montant de 30 552.96\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie AREO-FEU, pour l'achat de trois (3) appareils respiratoires, six (6) bonbonnes et autres accessoires connexes;

**ATTENDU QUE** l'entreprise AREO-FEU offre un excellent service et des produits de qualité à prix compétitifs;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 30 552.96\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

### **6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2025**

**2025-04-055**

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 108468, d'un montant de 106 627\$, de la part du ministère de la Sécurité publique, pour la desserte des services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Mayo pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** ces frais ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée en deux versements égaux de 53 313\$, payable respectivement le 30 juin et le 31 octobre 2025;

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

## **6.5 AUTOTISATION DE PAIEMENT – L'ANGE-GARDIEN – ENTENTE D'ENTRETIEN DU CHEMIN TOWNLINE 2024**

### **2025-04-056**

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 250036, d'un montant de 11 484.06\$, de la part de la municipalité de L'Ange-Gardien, pour l'entretien d'une partie du chemin Townline sur le territoire de la municipalité de Mayo selon l'entente intermunicipale en vigueur;

**ATTENDU QUE** les frais de l'entretien ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement à la municipalité de L'Ange-Gardien, de la facture précitée :

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adopté à l'unanimité

## **7. RAPPORTS**

### **7.1 RAPPORTS DE L'INSPECTEUR**

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-0301	37 ch french	Agrandissement du bâtiment principal	5-v
2025-0302	37 ch french	Installation septique	5-v
2025-0303	64 ch riv blanches	Abattage arbres	14-v

### **7.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-03-007 Mars 3 2025	14 ch. Town line Lochaber Ouest	Alarme incendie
F-25-03-008 Mars 8 2025	149 Inlet Road Mulgrave	Accident Hors Route Ski-Doo 1 Blessé

F-25-03-009 Mars 10 2025	10 ch. Gratton Lochaber Ouest	Alarme incendie
F-25-03-010 Mars 24 2025	70 Guindon Lochaber	Alarme incendie

## 8. LETTRES DE DÉMISSIONS – POMPIERS VOLONTAIRES

Est déposé au conseil :

- L'avis de démission de monsieur Éric Berndt, en tant que Lieutenant du Service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-Et-Derry.
- L'avis de démission de monsieur Lee Farnand, en tant que pompier volontaire pour le Service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-Et-Derry depuis les dix (10) dernières années.

Le conseil tient à remercier, Monsieur Éric Berndt et Monsieur Lee Farnand, pour leur service respectif.

## 9. MODIFICATION DE TAUX - FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

### 2025-04-057

**ATTENDU QUE** selon la résolution 2024-08-120, la municipalité de Mayo rembourse présentement aux employés et aux élus, les frais de déplacements effectués dans l'exercice de leurs fonctions aux taux de 0.70\$/km;

**ATTENDU QUE** le montant autorisé par Revenu Québec pour l'année 2025 est de 0.72\$/km;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo souhaite ajuster le taux des frais de déplacement afin d'offrir le même taux que revenu Québec, soit 0.72\$/km;

**ATTENDU QU'**un taux de 1.20\$/km sera accordé lorsque l'employé doit utiliser une camionnette lors de ces déplacements et ce, à la demande explicite de l'employeur;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET**

### RÉSOLU

**QUE** ce conseil accepte d'augmenter le taux de remboursement des frais de déplacement des employés et des élus à 0.72\$/km, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

## 10. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'IMPRIMANTE

### 2025-04-058

**ATTENDU QUE** le contrat de location de l'imprimante Canon 3725 arrive bientôt à échéance;

**ATTENDU QUE** Bureautech offre la possibilité de renouveler le contrat pour une durée de 66 mois selon les conditions suivantes :

	<b>Actuel</b>	<b>Proposition</b>
<b>Copieur:</b>	<b>Canon 3725</b>	<b>Canon 3926</b>
<b>Coût copieur mensuel</b>	153.54\$	139,00\$
<b>Nbr. / copie noire par mois</b>	1090	1090
<b>Coût /copie</b>	0,0133	0,0099
<b>Estimation mensuelle</b>	14,50 \$	10,791
<b>Nbr. / copie couleur Par mois</b>	1275	1275
<b>Coût/copie</b>	0,0914	0,072
<b>Estimation mensuelle</b>	116,54 \$	91,8
<b>Total service</b>	131,04	102,59
<b>Total location et service</b>	<b>284,58 \$</b>	<b>241,59 \$</b>

**ATTENDU QUE** les conseillers ont individuellement pris connaissance des détails de l'entente;

**ATTENDU QUE** l'entente proposée par Bureautech inclue les mêmes services que la précédente et représente une réduction des frais associés à la location de l'imprimante ainsi qu'une modernisation de l'équipement pour la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil accepte la proposition de renouvellement du contrat de location de l'imprimante pour une période de 66 mois tel que présenté par la compagnie Bureautech et autorise la directrice générale, madame Lucille Labonté, à signer tous les documents à cet effet:

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

## **11. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – RÉPARATION DE L'ÉROSION DU CHEMIN RIVIÈRE-BLANCHE**

**2025-04-059**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

**ATTENDU QUE** suivant les pluies abondantes du mois de mars, une partie du chemin de la Rivière-Blanche à la hauteur du chemin Lalonde s'est affaissé;

**ATTENDU QU'**afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, une signalisation a été installée sur les lieux de façon à localiser les défaillances;

**ATTENDU QUE** le conseil désire effectuer des travaux de réfection permettant de rectifier la situation et prévenir tous autres dégâts pouvant être causés par l'écoulement des eaux de pluie sur ce tronçon du chemin de la Rivière-Blanche;

**ATTENDU** la réception d'une soumission de la part de la compagnie Construction Curtis Lavell, en temps et matériel selon les taux mentionnés ci-dessous :

ITEM	Quantité	Unité	Coût/Unité
Excavatrice	5.00	Heure	700.00\$
Chargeur	4.00	Heure	480.00\$
Main d'œuvre	10.00	Heure	250.71\$
Compacteur	1.00	Heure	600.00\$
Transport	1.00	Heure	150.00\$
Pierre	60.00	Tonne	600.00\$
MG-20	100.00	Tonne	150.00\$
<b>Total</b>			<b>5 548.80\$</b>

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte la soumission de la compagnie Construction Curtis Lavell au montant de 5 548.80\$ plus les taxes applicables;

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire de fonctionnement numéro : 02-320-00-520.

Adoptée à l'unanimité

## **12. DEMANDE DE SOUMISSION – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2025-2029**

**2025-04-060**

**ATTENDU QUE** conformément à la résolution no. 2020-10-141, le contrat d'entretien des chemins d'hiver octroyé par la municipalité à la compagnie Les Pavages Lafleur Inc. prendra fin le 30 avril 2025;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du devis Mayo-018, requièrent des soumissions pour un contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins et stationnements de la Municipalité, d'une durée de quatre (4) ans, soit pour les saisons : 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

**RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo, autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres publiques sur le système SEAO, afin d'obtenir des soumissions pour un contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins et stationnements de la Municipalité selon les modalités prévues au devis Mayo-018.

Adoptée à l'unanimité

## **13. OFFRE DE SERVICES – HKR – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – PHASE A**

**2025-04-061**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

**ATTENDU QUE** suivant l'adoption de la résolution no. 2025-02-027, le contrat d'ingénierie et chargé de projet, de la réfection du chemin de la Rivière-Blanche a été octroyée à la firme HKR ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service no. OS25-093-MAY de la part de la firme HKR Consultation, pour le contrôle de la qualité de matériaux du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, en date du 3 avril 2025 ;

**ATTENDU QUE** les services incluent sont les suivants :

BUREAU ET CHANTIER	Coût unitaire	Coût total
Ingénieur en contrôle qualité senior	142.00\$	1 704.00\$
Technicien en chantier	116.00\$	2 900.00\$
Coordination/répartition	100.00\$	500.00\$
Administration	82.00\$	82.00\$
Déplacement et équipement	114.00\$	570.00\$
Essais en laboratoire		2 233.00\$
	TOTAL	7 989.00\$

**ATTENDU QUE** les frais associés à l'offre de service professionnelle, présentée par la firme HKR, sont estimés selon le nombre d'heures en chantier et de tests en laboratoire prévus au bordereau de soumission et que seules les heures réellement travaillées seront facturées;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo accepte la soumission présentée par la firme HKR, pour le contrôle de la qualité des matériaux du chantier de réfection du chemin de la Rivière-Blanche d'une somme de 7 989.00\$ plus les taxes applicables :

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

#### **14. OFFRE DE SERVICES – HKR – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – REMPLACEMENT DU PONCEAU ROY/BURKE**

**2025-04-062**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2022-03-043, octroyant le contrat d'ingénierie pour le remplacement du ponceau à l'intersection des chemins Roy et Burke à la firme HKR Consultation ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service no. OS25-092-MAY de la part de la firme HKR Consultation, pour le contrôle de la qualité des matériaux du projet de remplacement du ponceau à l'intersection des chemins Roy et Burke, en date du 3 avril 2025 ;

**ATTENDU QUE** les services incluent sont les suivants :

BUREAU ET CHANTIER	Coût unitaire	Coût total
Ingénieur en contrôle qualité senior	142.00\$	1 420.00\$
Technicien en chantier	116.00\$	2 320.00\$
Coordination/répartition	100.00\$	400.00\$
Administration	82.00\$	82.00\$
Déplacement et équipement	114.00\$	456.00\$
Essais en laboratoire		2 233.00\$
	TOTAL	6 911.00\$

**ATTENDU QUE** les frais associés à l'offre de service professionnelle, présentée par la firme HKR, sont estimés selon le nombre d'heures en chantier et de tests en laboratoire prévus au bordereau de soumission et que seules les heures réellement travaillées seront facturées;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo accepte la soumission présentée par la firme HKR, pour le contrôle de la qualité des matériaux du projet de remplacement du ponceau à l'intersection des chemins Roy et Burke, d'une somme de 6 911.00\$ plus les taxes applicables :

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2024-2026) soit affectée à ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

#### **15. OFFRE DE SERVICES – HKR – SURVEILLANCE DE CHANTIER – PONCEAU ROY/BURKE**

**2025-04-063**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

**ATTENDU QUE** suivant l'adoption de la résolution no. 2021-04-053 lors de la séance du conseil du 6 avril 2021 la firme HKR Consultation a été mandatée par la municipalité afin de concevoir les plans et devis des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche ;

**ATTENDU QUE** les frais de surveillance des travaux n'étaient pas inclus dans l'offre de service initiale de la compagnie HKR Consultation;

**ATTENDU QUE** le conseil juge que la compagnie ayant produit les plans et devis est la mieux placée pour effectuer la surveillance des travaux s'y référant;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service no. OS25-091-MAY de la part de la firme HKR Consultation, pour la surveillance de chantier des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, en date du 31 mars 2025 ;

**ATTENDU QUE** les services incluent sont les suivants :

Réunion de démarrage – Compte-Rendu	Forfait	1 818.35\$
Validation des fiches techniques et suivi documentations	Forfait	1 414.50\$
Surveillance des travaux en chantier	112.75\$/hrs. (40 h/semaine) + transport	10 147.50\$
Surveillance des travaux (bureau)	138.38\$/hrs. Pour 30 heures	4 151.25\$
Déplacements	0.80\$/km	639.60\$
Visite et certificat de réception provisoire	Forfait	1 777.35\$
Visite et certificat de réception final	Forfait	1 777.35\$
TOTAL		21 725.90\$

**ATTENDU QUE** les frais associés à l’offre de service professionnelle, présentée par la firme HKR, sont estimés selon le nombre d’heures en chantier prévues au bordereau de soumission et que seules les heures réellement travaillées seront facturées;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo accepte la soumission présentée par la firme HKR, pour la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche d'une somme de 21 725.90\$ plus les taxes applicables :

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d’accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l’unanimité

## 16. DÉPÔT ET ACCEPTATION – SOUMISSIONS D’ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX 2025-2026

**2025-04-064**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l’article 936 du code municipal du Québec conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$;

**ATTENDU** la réception des offres de services suivantes :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (Incluant les taxes)
Entreprise # 2273532186 Vincent Boucher Soumission 2025	6 050.00 \$
Entreprise # 2273532186 Vincent Boucher Soumission 2026	6 415.00 \$

**ATTENDU QUE** monsieur Vincent Boucher effectue l'entretien paysager des terrains municipaux depuis plusieurs années et que le conseil est satisfait de la qualité des services rendus;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** :

**QUE** les contrats d'entretien paysagé des terrains appartenant à la municipalité de Mayo soient octroyés à monsieur Vincent Boucher au montant de 6 050.00\$ plus les taxes applicables, pour l'année 2025 et de 6 415.00\$ plus les taxes applicables, pour l'année 2026.

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

#### **17. DEMANDE DE SOUMISSIONS – HKR – RÉFECTION DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE (SECTION 2) – PHASE 1**

**2025-04-065**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$;

**ATTENDU QUE** suivant les directives du conseil municipal, la directrice générale et greffière-trésorière, a demandé à la firme d'ingénierie HKR Consultation, une analyse permettant de déterminer quels sont les travaux de réfection situés dans la (section 2) de la phase 1 des plans 2021, ne nécessitant pas d'approbation ministérielle;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service no. OS25-017-MAY Rev 01 de la part de la firme HKR Consultation, en date du 10 mars 2025 ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service comprend les éléments suivants :

- Visite du site et gestion de projet
- Analyse des intrants
- Validation des normes environnementales
- Analyse de la situation et recommandations
- Note technique (Solutions, coûts et échéancier)

**ATTENDU QUE** le coût de ces services s'élève à 8 609.59\$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les services suivants ne sont pas compris dans la soumission, soit :

- Production de plans et devis
- Rapport géotechnique
- Demande environnementale
- Relevé d'arpentage et implantation

**IL EST PROPOSÉ PAR** Alain Dupuis, **APPUYÉ PAR** Erin Kane **ET RÉSOLU** que le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme d'ingénierie HKR Consultation.

Adoptée à l'unanimité

## **18. OFFRE DE QUITTANCE – N/D 600648-0004**

**2025-04-066**

**ATTENDU QUE** le Plaignant était à l'emploi de l'Employeur pour la période s'étalant du mois de mai 2017 jusqu'au 07 février 2024, date à laquelle il y a fin d'emploi;

**ATTENDU QUE** le Plaignant a logé une plainte en vertu des l'articles 123.6 de la Loi sur les Normes du travail (ci-après, la « LNT ») et 124 de la LNT, auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la « CNESST »);

**ATTENDU QUE** la plainte en vertu de l'article 123.6 LNT n'a pas encore été déférée (DS0850041), tandis que la plainte en vertu de l'article 124 de la LNT a été déférée devant le Tribunal administratif du travail (ci-après le « TAT »), division des Relations de travail (1364926-71-2004-70002200);

**ATTENDU QUE** l'Employeur a contesté ces plaintes;

**ATTENDU QU'**une rencontre de conférence de règlement à l'amiable (CRA) a été tenue de façon virtuelle, via la plateforme Teams, le 28 mars 2025;

**ATTENDU QUE** les parties présentes, lors de la CRA, en sont venues à un accord, lequel est fait sans admission de quelque nature que ce soit et dans le seul but d'en arriver à un compromis et mettre fin au litige, le tout selon les termes, conditions et modalités prévus à la transaction et quittance et sous réserve de l'approbation de celle-ci par le conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le libellé de l'entente et l'avoir comprise, dans le cadre d'une rencontre en plénière;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

**ET QUE** le Conseil de la municipalité de Mayo accepte et entérine les termes et conditions de l'entente intervenue le 28 mars 2025, lors de la (CRA) relativement au dossier devant le Tribunal administratif du travail;

**ET QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Mayo ladite entente et tous les documents pouvant être nécessaires à sa mise en application.

Adoptée à l'unanimité

## **19. COMMUNICATIONS**

### **19.1 MAYOLOIS - ÉDITION PRINTEMPS 2025 (INFORMATION)**

## **20. LOISIRS**

### **20.1 ADHÉSION À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU 2025-2026**

**2025-04-067**

**ATTENDU** l'intérêt de la municipalité de Mayo d'être membre de la Corporation des loisirs de Papineau;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** :

**QUE** la municipalité de Mayo autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, à compléter le formulaire d'adhésion à la CLP pour l'année 2025-2026, au coût de 75.00\$;

**ET QUE** cette dépense soit portée au compte budgétaire de fonctionnement 02-130-00-494.

Adoptée à l'unanimité

## **20.2 DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – LOCATION DE CHÂPITEAU ET MICHOUIS 2025**

**2025-04-068**

**ATTENDU QUE** le conseil désire tenir le pique-nique annuel de la municipalité de Mayo en date du 5 juillet 2025;

**ATTENDU QU'**un contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

**ATTENDU** la réception d'une offre de service de la part de monsieur Éric Bertrand incluant les items et services suivants :

- Location d'un chapiteau, de chaises et de tables
- Le buffet (Méchoui)
- Le service de bar

Pour un montant total de 12 000\$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Mayo accepte la soumission de monsieur Éric Bertrand tel que précitée :

**ET QUE** les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

## **20.3 STATISTIQUE D'ABONNEMENT AU SERVICE NUMÉRIQUE DU RÉSEAU BIBLIO (INFORMATION)**

**21. VARIA (AUCUN)**

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE) AUCUNE**

**23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2025-04-069**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

20 h 25

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire